

AFFAIRES JURIDIQUES

SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2026 À 18H30
Salle des Synodes

VERIFICATION DU QUORUM

Le jeudi 11 juin 2026, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du 5 juin 2026.

Sous la présidence de M. Bertrand MALQUIER, Maire et de Mme Sylvie ALAUX, Première Adjointe.

Présents :

AGUERA Aurélie, ALAUX Sylvie, ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, BELLOTTI Emma, BEYLERIAN Vincent, BONNAFOUS-AUGE Christine, BOUDIAF Sadek, BOUISSET Cyrielle, BREHON Bruno, CALMON Julien, CESAR Jean-Paul, CHESNEL Christian, COURRIERE-CALMON Sophie, COUSIN Sylvie, DE CORNELISEN Françoise, DUEZ Sylvie, DUIN-MOYA Marie-Pierre, FALCON Frédéric, FENATEU Céline, GIARDINA Vincenzo, GUENFICI Alexandre, LEBESSOU Claude, LUQUE Corinne, MALQUIER Bertrand, MALRIC Coralie, MANFREDI Corinne, MASSON Guillaume, NAVARRO Alban, PANIZZUTTI Sandrine, PENET Yves, RAME Texxy, RAPINAT Évelyne, REGIS-BROUSSON Véronique, ROBIN Florian, SAINTE-CLUQUE Nicolas (à partir de 18h44), SAUZEL-MARY Anhès, SINFREU Rodolphe, VICO Alain, VIENNE Sylvain, VITASSE Florence

Absents ayant donné procuration :

BARDY Patrick (à BELART Xavier), EL HAMDANI Kaltoum (à SAINTE-CLUQUE Nicolas à partir de 18h44), PONS-PELOFY Sophie (à ALAUX Sylvie)

Absents excusés :

EL HAMDANI Kaltoum (jusqu'à 18h44), SAINTE-CLUQUE Nicolas (jusqu'à 18h44), THIVENT Viviane

Secrétaire de séance, élu selon l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Mme Évelyne RAPINAT

SOMMAIRE

1 - AFFAIRES JURIDIQUES – AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026.....	4
2 - AFFAIRES JURIDIQUES - ASSOCIATION DES COMMUNES MARITIMES D'OCCITANIE - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS.....	5
3 - AFFAIRES JURIDIQUES - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT AU SEIN DES ASSEMBLÉES DE BAS-RHÔNE DU LANGUEDOC (BRL).....	5
4 - AFFAIRES JURIDIQUES - NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE.....	6
5 - RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.....	6
6 - RESSOURCES HUMAINES - EXERCICE DU DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS.....	8
7 - COMMANDE PUBLIQUE - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LE GRAND NARBONNE ET LES COMMUNES MEMBRES AINSI QUE LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS RESPECTIFS.....	9
8 - COMMANDE PUBLIQUE - EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX.....	9
9 - COMMANDE PUBLIQUE - CRÉATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL), APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DÉSIGNATION DES MEMBRES.....	9
10 - CONTROLE DE GESTION - ADHÉSION À L'ASSOCIATION CLUB DES UTILISATEURS SÉDIT-MARIANNE (CUSMA).....	10
11 - FINANCES - COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS - PROPOSITION DE REPRÉSENTANTS.....	11
12 - FINANCES – AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET PRINCIPAL.....	12
13 - FINANCES - AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET ANNEXE CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURS-POMPIERS.....	13
14 - FINANCES - AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET ANNEXE DES PORTS.....	13
15 - FINANCES - AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS.....	14
16 - FINANCES - AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING LA FALAISE.....	14
17 - FINANCES – APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 - BUDGET PRINCIPAL.....	14
18 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 - BUDGET ANNEXE CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURS-POMPIERS.....	17
19 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 - BUDGET ANNEXE DES PORTS.....	18

20 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS.....	18
21 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING LA FALAISE	18
22 - FINANCES - VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (AP/CP)	19
23 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ ALOGEA POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION-AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL INDIVIDUEL RUE BENJAMIN CRÉMIEUX À NARBONNE.....	19
24 - ASSOCIATIONS - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	20
25 - ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE QUARTIER JEUNESSE - 2 ^E VERSEMENT	20
26 - ENFANCE - JEUNESSE - ÉDUCATION - CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE ACTEURS ÉDUCATIFS DU SERVICE ENFANCE 3-11 ANS ET ACTEURS MÉDICO-SOCIAUX DU DISPOSITIF D'AUTO-RÉGULATION DE « GRANDIR EN COULEUR »	23
27 - URBANISME - PROJET DE RENOUVELLEMENT D'UNE CANALISATION DE GAZ NATUREL TEREGA – MODALITÉS DE CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC EN VUE D'UNE MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU.....	23
28 - URBANISME - ZAC LES BERGES DE LA ROBINE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU FINANCIER ANNUEL 2025	24
29 - URBANISME - PROJET D'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL	24
30 - FONCIER - CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS - DL 194 - GIRATOIRE DE LA LIBERTÉ	25
31 - FONCIER - CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS – CX 106 – PARKING DE L'ESPACE DE LIBERTÉ	25
32 - FONCIER - CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS - PARCELLE CI 610 - ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DU RESTAURANT SCOLAIRE.....	25
33 - FONCIER - CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS - PARCELLES DZ N° 510 (CRABIT), 698, 1355 ET 1357 (MEFIOULES) ET DP N° 5, 317, 384, 385, 388 ET 466 (PETIT CRABIT).....	26
34 - FONCIER - SERVITUDE ENEDIS - BE 571 - LES PEUPLIERS	26
35 - FONCIER - CESSION DE LA PARCELLE AV 480 AUX RIVERAINS - MAZOYER, EGEA, COMBES, SICRE, GIMENEZ ET EL HACHEM - SAINT CRESCENT SUD	26
36 - FONCIER - COMMISSION COMMUNALE DE DÉNOMINATION DES RUES, BÂTIMENTS COMMUNAUX ET AUTRES LIEUX PUBLICS - DÉSIGNATION MEMBRES	27
37 - PATRIMOINE - CONVENTION D'ATTRIBUTION - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENT - LES AMIS DU CLOS DE LA LOMBARDE.....	28
38 - PATRIMOINE - CONVENTION D'ATTRIBUTION - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE CONTRIBUTION AU FONCTIONNEMENT - E.P.C.C. NARBOVIA.....	29
39 - PATRIMOINE - CONVENTION DE DÉPÔT AUPRÈS DE LA VILLE DE NARBONNE D'UN TABLEAU APPARTENANT À LA COMMUNE DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES	29

40 - CULTURE - CONVENTION DE PARTENARIAT - VILLE DE NARBONNE - FONDATION BETTENCOURT SCHUELLER - GRAND NARBONNE (PATIO DES ARTS) - CHOEUR LES ELÉMENTS / FESTIVAL CHANTS LIBRES 2026.....	30
41 - CULTURE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'EPCC SCÈNE NATIONALE ET LA VILLE DE NARBONNE.....	31
42 - CULTURE - CONVENTION CINÉM'AUDE.....	31
43 - REGIES - APPROBATION DES TARIFS D'OCCUPATION DES HALLES.....	32
44 - NARBONNE-PLAGE - PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE FLEURY D'AUDE POUR L'ORGANISATION DES FEUX D'ARTIFICE 2026.....	33
45 - TRANQUILLITE PUBLIQUE - RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT ...	33
46 - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - VENTE D'UN VÉHICULE - RENAULT TRAFIC	34
47 - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - PROPOSITION DE VENTE DE VÉHICULE - RENAULT MIDLINER	34
48 - AVIS SUR LA CONCERTATION LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER - PERPIGNAN (LNMP)	35

La séance est ouverte à 18h30

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, des auxiliaires au secrétaire sont proposés et désignés en les personnes de M. Ludovic JUGE – DGS, M. Jean-Roch HERAIL – DGA, M. Olivier DE PECO – DGA, M. Antoine ROGER et M. Stéphane CARNERO – Direction du cabinet, Mme Olivia RAGON – Directrice du pôle Finances, Mme Émilie NICOLAS – Directrice du pôle Administration Générale, Mme Marlène MONTAGNE et M. Thierry BARRIERE

Monsieur le Maire.- Il est 18h30, nous allons ouvrir cette séance du Conseil municipal. Je vais procéder, comme habituellement, à l'appel de vos noms pour vérification du quorum. Y a-t-il des procurations qui n'ont pas été données aux assemblées? Non.

Élection du secrétaire de séance. Je vous propose d'élire Mme Évelyne RAPINAT. Qui est contre? Qui s'abstient?

Le Conseil adopte à l'unanimité.

(Mme Évelyne RAPINAT est désignée secrétaire de séance.)

1 - AFFAIRES JURIDIQUES – AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

2 - AFFAIRES JURIDIQUES - ASSOCIATION DES COMMUNES MARITIMES D'OCCITANIE - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire.- Suite à une erreur matérielle du Conseil municipal d'il y a un mois, on vous propose – c'est l'inversion – :

Florence VITASSE - titulaire
Claude LEBESSOU - suppléant.

Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vais vous demander de voter deux fois : la première fois pour lever le scrutin à bulletin secret, et il faut voter avec la télécommande. Si vous êtes favorable, c'est le « 1 », il faut l'unanimité pour lever le scrutin secret.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

(Le scrutin à bulletin secret est levé.)

Monsieur le Maire.- Le deuxième vote aura donc lieu à main levée. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Votants : 42
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité.

(Florence VITASSE et Claude LEBESSOU sont désignés.)

(Arrivée de Nicolas SAINTE-CLUQUE à 18h37.)

3 - AFFAIRES JURIDIQUES - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT AU SEIN DES ASSEMBLÉES DE BAS-RHÔNE DU LANGUEDOC (BRL)

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire.- C'est le renouvellement puisque toutes les collectivités sont actionnaires avec un pourcentage infinitésimal de parts au sein de BRL. Je vous propose la candidature de M. Jean-Michel ALVAREZ. Y a-t-il d'autres candidatures ? On va procéder de la même façon. On va lever le vote à bulletin secret avec la télécommande. Il faut voter « 1 » pour pouvoir voter à main levée.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

(Le scrutin à bulletin secret est levé.)

Monsieur le Maire.- Qui est contre la candidature de M. Jean-Michel ALVAREZ ? Qui s'abstient ?

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

(Jean-Michel ALVAREZ est désigné.)

4 - AFFAIRES JURIDIQUES - NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire.- C'est une nouveauté imposée par le législateur : dans chaque commune de France, il nous faut un correspondant défense et nous vous proposons M. Claude LEBESSOU en qualité de correspondant défense pour la Ville de Narbonne. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. On va voter pour lever le vote à bulletin secret avec la télécommande.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

(Le vote à bulletin secret est levé.)

Monsieur le Maire.- Nous allons pouvoir voter à main levée. Qui est contre la candidature de M. Claude LEBESSOU en qualité de correspondant défense de la Ville de Narbonne ? Qui s'abstient ? Nous faisons à l'unanimité confiance à Claude LEBESSOU.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

(Claude LEBESSOU est désigné.)

5 - RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX.- Merci, Monsieur le Maire. Il faut modifier le tableau des emplois afin de tenir compte des ajustements suivants : les créations de postes pour l'année 2026 qui concerneront 4 postes de police municipale ; 1 poste d'adjoint administratif pour exercer les fonctions d'adjoint au responsable du service animation et foyer seniors dans le cadre d'une future annonce de la création d'un poste seniors ; 1 poste d'éducateur de jeunes enfants pour exercer la fonction de coordinateur pédagogie à la Direction de la petite enfance ; 1 poste de rédacteur territorial pour exercer la

fonction de chargé de mission espace public ainsi que 1 poste d'animateur territorial pour exercer la fonction de chargé de mission jeunesse 11-17 ans à la Direction de l'enfance.

Ensuite nous continuerons les déprécarisations, comme nous le faisons chaque année, dans le cadre d'emplois d'adjoints d'animation. Il faut modifier aussi le tableau des effectifs en fonction des avancements de grade et des promotions internes, intervenues en fin d'année 2025.

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE.- Monsieur le Maire, plusieurs postes ont été créés dans cette délibération et notamment quatre postes supplémentaires de gardiens brigadiers de police municipale. Nous ne sommes pas opposés à la création de ces quatre postes supplémentaires puisque le renforcement de la sécurité au quotidien était d'ailleurs inscrit dans votre programme comme dans le nôtre. Donc nous voterons pour la création de ces différents postes. La police municipale, je le rappelle, est utile, nécessaire et attendue par les habitants. Elle assure une police de proximité et elle participe à la tranquillité publique. Elle intervient dans le centre-ville, aux abords des commerces, mais elle ne peut pas se substituer à la police nationale notamment en matière d'investigation, de lutte contre les trafics et de traitement de la délinquance organisée et de présence répressive durable dans les quartiers.

Ma question est donc simple : au-delà de ces quatre postes de policiers municipaux, quelles démarches précises avez-vous engagées avec l'État pour obtenir des effectifs nécessaires de police nationale ? Dans votre programme, comme dans le mien d'ailleurs, vous aviez indiqué, je l'ai ici : « *Il faut exiger de l'État les effectifs nécessaires de police nationale* ». Compte tenu de la situation de certains quartiers narbonnais et aussi des statistiques de délinquance que nous connaissons, avez-vous officiellement sollicité le Préfet et le ministère de l'Intérieur afin que Narbonne puisse bénéficier d'un renfort spécifique notamment dans le cadre du dispositif « quartier de reconquête républicaine » ou de dispositifs équivalents ? Voilà, ma question à ce sujet.

Monsieur le Maire.- Je vous avais entendu pendant la campagne faire cette promesse des quartiers de reconquête républicaine. C'est un dispositif qui n'existe plus et qui a été abandonné suite aux échecs mis en œuvre. Dans tous les cas, la Ville de Narbonne n'aurait pas été éligible puisqu'en Occitanie seuls deux quartiers sont concernés : le Mirail à Toulouse et La Paillade à Montpellier. Il y avait un autre quartier à Lunel qui, éventuellement, sortait du lot par rapport à la taille donc il n'y avait aucune chance que Narbonne puisse être dans ce dispositif. En tout cas depuis de nombreuses années maintenant, ce dispositif est à l'abandon.

C'est bien de vous voir glisser vers une reconnaissance de la nécessité impérieuse d'avoir une police ferme, une sécurité du quotidien que nous pratiquons maintenant avec de la répression. C'est bien de vous l'entendre dire et de le reconnaître. C'est pour cela que nous avons la chance d'avoir une entente cordiale... Une « atypicité » de la Ville de Narbonne qui a une multicompétence des forces intérieures de sécurité puisqu'on fait partie des rares villes de France à avoir cette exception. Nous avons une double compétence à la fois de la gendarmerie qui, en général, est sur les zones rurales et sur tout un quartier de la Ville de Narbonne puisque chez vous par exemple ou à Crabit ce sont des compétences gendarmerie et police nationale.

Mme Sylvie DUEZ, qui est maintenant l'Adjointe en charge de la sécurité, opère hebdomadairement des rencontres avec la police. Nous rencontrons dans quelques jours le DDPN (Directeur Départemental de la Police Nationale) M. Laurent SINDIC avec qui nous travaillons et des recrues arrivent à Narbonne pour l'encadrement et pour renforcer justement la partie sécurité. Nous calibrons et nous avons toutes les semaines des reportings et tous les mois des rencontres avec les décideurs de la police nationale et tout se fait en fonction des chiffres. C'est très factuel. Nous

regardons et nous analysons, nous suivons, nous pointons les chiffres de la délinquance. Le premier item sur la ville de Narbonne, comme à peu près partout en France, mais il est exponentiel, ce sont les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes qui représentent notre quotidien. Ce sont environ les trois quarts de nos mains courantes, police de jour ou police de nuit.

Pour répondre à votre question, oui, nous forçons chaque fois pour demander des renforts de sécurité quand c'est possible. Je pense qu'aujourd'hui, toutes les villes de France demandent à ce que l'État remplisse ses fonctions régaliennes : la santé, l'éducation de nos enfants et la sécurité et donne des budgets conséquents. Regardez les problèmes qu'il y a partout. La justice actuellement appelle aussi à des budgets complémentaires pour absorber la délinquance et tous les problèmes de cette société qui n'évolue pas très bien aujourd'hui. Merci de vos encouragements, ne vous inquiétez pas, vous pouvez faire confiance à Mme Sylvie DUEZ qui a eu la chance de découvrir le terrain après une longue période dans la magistrature. Elle a des idées débordantes, elle met en pratique ce qu'elle a pu analyser du côté des justiciables et, aujourd'hui qu'elle est du côté des forces de sécurité intérieure, elle ne manque pas d'idées ni de motivation pour mettre en branle les forces de sécurité de la Ville de Narbonne pour des résultats qui sont très bien. Je crois que, Madame DUEZ, vous êtes satisfaite des effectifs de la police municipale comme nous sommes satisfaits des effectifs de la police nationale de Narbonne. En tout cas je les félicite parce qu'ils exercent un métier pas facile dans ces temps très obscurs.

C'est la première partie de notre programme : quatre recrutements. Nous en avons annoncé 8 donc nous allons lancer les quatre recrutements, Madame ALAUX, cette année et les quatre suivants suivront et certainement que nous devrons aller au-delà des huit puisque l'insécurité est galopante. On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

6 - RESSOURCES HUMAINES - EXERCICE DU DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX.- Il vous est proposé de fixer les orientations et crédits nécessaires à l'exercice du droit à la formation des élus, distinctement du droit individuel à la formation. Il vous est proposé de fixer le plafond des crédits alloués au titre de la formation, pour le Budget 2026, à 10 000 € qui représentent 3,69 % du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus de la collectivité; et de prioriser la formation sur les thèmes suivants : fondamentaux de l'action publique locale, formations en lien avec les délégations des élus et la participation des élus aux différentes commissions, et bien sûr sur la déontologie.

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

7 - COMMANDE PUBLIQUE - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LE GRAND NARBONNE ET LES COMMUNES MEMBRES AINSI QUE LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS RESPECTIFS

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX.- Il s'agit d'un renouvellement. La précédente convention avait été signée en 2020 et donc nous proposons de renouveler cette convention de passation des commandes publiques, pour certaines familles de produits, entre le Grand Narbonne, les communes membres ainsi que les Établissements Publics respectifs qui souhaitent y adhérer.

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

8 - COMMANDE PUBLIQUE - EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire.- Même s'il est marqué : examen du rapport annuel d'activité de la CCSPL, nous allons prendre acte du fait qu'il s'est tenu, en 2025, deux réunions de la CCSPL. Ce sont les délégataires de la Ville qui viennent présenter l'activité qu'ils ont : l'ARENA, les concessions de plage ou les campings qui viennent expliquer. On clôture, on prend acte de la tenue en 2025 des commissions consultatives des services locaux et cela donnera suite à la neuvième délibération qui est la réouverture et la création de ces commissions consultatives, l'adoption du Règlement Intérieur et la désignation des membres. Y a-t-il des questions ? Non, alors on prend acte que l'année dernière se sont tenues les deux commissions consultatives des services publics locaux.

Le Conseil PREND ACTE.

9 - COMMANDE PUBLIQUE - CRÉATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL), APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DÉSIGNATION DES MEMBRES

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire.- C'est la création de la nouvellement mandature des CCSPL. On approuve le Règlement Intérieur qui vous a été joint et on désigne les membres. On va faire un premier vote, si vous n'avez pas de question, concernant la création de la commission et l'approbation du Règlement Intérieur.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

Monsieur le Maire.- Deuxième vote : on va procéder aux désignations des membres. Je vais vous

proposer de lever le vote à bulletin secret. Il faut reprendre la télécommande et on vote pour dire que nous sommes tous d'accord pour ne pas voter à bulletin secret.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

(Le vote à bulletin secret est levé.)

Monsieur le Maire.- On va pouvoir annoncer les propositions de candidatures. C'est une représentation proportionnelle pour une composition de 6 sièges de titulaires et 6 sièges de suppléants. La répartition des groupes, si chacun vote pour son groupe, est : 4 sièges de titulaires et suppléants pour la majorité; 1 siège de titulaire et suppléant pour Une Énergie pour Narbonne et la même chose pour Narbonne en Commun.

J'ai les candidatures du groupe Une Énergie pour Narbonne : Christian CHESNEL en titulaire et Texxy RAME en suppléant. Pour vous, Monsieur SAINTE-CLUQUE?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE.- Moi en titulaire et Bruno BREHON en suppléant.

Monsieur le Maire.- On va voter, le suspense est à son comble. On vote à main levée puisqu'on a autorisé la levée du bulletin secret.

Qui vote pour la liste majoritaire? **36 voix**

Qui vote pour Une Énergie pour Narbonne? **5 voix**

Qui vote pour Narbonne en Grand? **3 voix** (avec la procuration)

Le résultat est donc le suivant :

Titulaires

Mme Sylvie ALAUX

Mme Sophie PONS-PELOFY

Mme Anhès SAUZE-MARY

Mme Florence VITASSE

M. Christian CHESNEL

M. Nicolas SAINTE-CLUQUE

Suppléants

M. Claude LEBESSOU

Mme Christine BONNAFOUS-AUGE

Mme Marie-Pierre DUIN-MOYA

Mme Coralie MALRIC

M. Texxy RAME

M. Bruno BREHON

10 - CONTRÔLE DE GESTION - ADHÉSION À L'ASSOCIATION CLUB DES UTILISATEURS SÉDIT-MARIANNE (CUSMA)

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire.- C'est l'utilisateur CUSMA du club informatique des collectivités. C'est une adhésion modique qui permet à Benjamin REMY et à ses équipes un partage d'expérience et de connaissances sur l'informatique. Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

11 - FINANCES - COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS - PROPOSITION DE REPRÉSENTANTS

Anhès SAUZEL-MARY

Madame Anhès SAUZEL-MARY.- Merci, Monsieur le Maire. La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est une commission chargée de participer à l'établissement et à la révision des bases d'imposition des taxes locales. Elle établit par exemple la liste des locaux de référence afin de déterminer la valeur locative des biens. L'objectif est d'avoir une juste évaluation des bases. Elle est présidée par le Maire ou son représentant légal, 8 commissaires titulaires et 8 suppléants, dans les communes de plus de 2 000 habitants.

Suite au renouvellement du Conseil municipal et conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, il convient de proposer une liste ci-après annoncée.

Monsieur le Maire.- Je vous propose pour **Nouveau Narbonne** :

Titulaires :

Bertrand MALQUIER
Sylvie ALAUX
Sadek BOUDIAF
Sylvain VIENNE
Alexandre GUENFICI
Rodolphe SINFREU
Corinne MANFREDI
Alain VICO

Suppléants :

Yves PENET
Jean-Michel ALVAREZ
Patrick BARDY
Coralie MALRIC
Aurélie AGUERA
Françoise DE CORNELISSEN
Emma BELLOTTI
Véronique REGIS-BROUSSON

Pour **Une Énergie pour Narbonne**, M. CHESNEL nous propose :

Titulaires :

Christian CHESNEL

Suppléants :

Corinne LUQUE

Et vous ?

(Intervention hors micro de Nicolas SAINTE-CLUQUE, inaudible.)

Donc personne. Je vous propose de lever le vote à bulletin secret avec la télécommande pour le premier vote.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

(Le vote à bulletin secret est levé.)

Monsieur le Maire.- On vote à main levée.
Qui est pour la liste du groupe majoritaire? **36 voix**
Qui est pour la liste Une Énergie pour Narbonne? **5 voix**

Le résultat est le suivant :

Titulaires :

Bertrand MALQUIER
Sylvie ALAUX
Sadek BOUDIAF
Sylvain VIENNE
Alexandre GUENFICI
Rodolphe SINFREU
Corinne MANFREDI
Alain VICO

Suppléants :

Yves PENET
Jean-Michel ALVAREZ
Patrick BARDY
Coralie MALRIC
Aurélie AGUERA
Françoise DE CORNELISSEN
Emma BELLOTTI
Véronique REGIS-BROUSSON

12 - FINANCES – AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Anhès SAUZEL-MARY

Madame Anhès SAUZEL-MARY.- Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2025 du Budget Principal de la commune. Je rappelle au début et ce sera toujours pareil pour les autres délibérations.

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, les résultats constatés lors de l'approbation du compte administratif doivent être repris et affectés dans le Budget Supplémentaire que j'appellerai le BS.

Les comptes de l'exercice 2025 font apparaître un excédent de fonctionnement de 10 956 152,82 €, soit près de 11 M€. Il appartient à présent au Conseil municipal de décider de son affectation dans le respect des règles budgétaires qui imposent notamment de couvrir en priorité les besoins éventuels de financement de la section d'investissement.

Il vous est donc proposé de reprendre au BS 2026 les résultats arrêtés au 31 décembre 2025, d'affecter à la section d'investissement la somme de 7 291 937,07 € correspondant à l'excédent de fonctionnement, inscrit au compte « 1068 »; de conserver le restant c'est-à-dire la somme de 3 664 215,75 € au compte « résultat de fonctionnement reporté » et de conserver en section d'investissement la somme de 3 263 024,60 € au compte « excédent d'investissement reporté ».

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions sur les affectations? On vote par budget : premier Budget Principal.

Votants : 44
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 3

Le Conseil adopte à la majorité.

13 - FINANCES - AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET ANNEXE CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURS-POMPIERS

Anhès SAUZEL-MARY

Madame Anhès SAUZEL-MARY.- Comme indiqué lors de la précédente délibération, les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoient que le résultat constaté lors de l'approbation du compte administratif soit repris et affecté dans le cadre du BS. Après examen des comptes administratifs ce budget annexe de la Caisse de retraite des sapeurs-pompiers fait apparaître un excédent de fonctionnement de 6 119,69 € qu'il est proposé de reprendre au BS et d'affecter la totalité de cet excédent de fonctionnement au compte « résultat de fonctionnement reporté ».

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

14 - FINANCES - AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET ANNEXE DES PORTS

Anhès SAUZEL-MARY

Madame Anhès SAUZEL-MARY.- Dans la continuité des deux délibérations précédentes, les résultats arrêtés au 31 décembre 2025 font apparaître un excédent de fonctionnement qui sera réparti entre les sections investissement et fonctionnement. Le résultat de fonctionnement est de 270 772,16 € et il vous est ainsi proposé de reprendre au BS 2026 le résultat arrêté au 31 décembre 2025 et d'affecter 211 831,23 € de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement afin de couvrir les restes à réaliser; de conserver le restant c'est-à-dire 58 940,93 € en recettes de fonctionnement au compte « résultat de fonctionnement reporté »; et de conserver la totalité du déficit d'investissement de 144 924,52 € au compte « déficit d'investissement reporté ».

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

15 - FINANCES - AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Anhès SAUZEL-MARY

Madame Anhès SAUZEL-MARY.- Pour le Budget annexe des Parkings, le résultat de fonctionnement est de 555 817,34 €. Il vous est proposé de reprendre au BS 2026 les résultats arrêtés au 31 décembre 2025 et d'affecter 313 350,33 € de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement; de conserver le restant, 242 467,01 €, en recettes de fonctionnement et de conserver l'excédent d'investissement de 23 283 € au compte «excédent d'investissement reporté».

Monsieur le Maire.- S'il n'y a pas de questions, on passe au vote.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

16 - FINANCES - AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING LA FALAISE

Anhès SAUZEL-MARY

Madame Anhès SAUZEL-MARY.- On poursuit de la même manière. Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 est de 341 694,22 €. Il est proposé de reprendre au BS les résultats arrêtés au 31 décembre 2025; de conserver l'excédent de fonctionnement de 341 694,22 € au compte «résultat de fonctionnement reporté» et de conserver l'intégralité de l'excédent d'investissement 21 430,62 € au compte «excédent d'investissement reporté».

Monsieur le Maire.- S'il n'y a pas de questions, on passe au vote.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

17 - FINANCES – APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 - BUDGET PRINCIPAL

Anhès SAUZEL-MARY

Monsieur le Maire.- Après la constatation des résultats et leur affectation, on va approuver un Budget Supplémentaire pour la continuité de l'année 2026.

Madame Anhès SAUZEL-MARY.- Merci, Monsieur le Maire. Après avoir procédé à l'affectation des résultats de l'exercice 2025, il nous appartient, dans les délibérations qui vont suivre, d'approuver désormais les BS 2026 en commençant par celle du BS pour le Budget Principal.

Le BS présenté aujourd'hui s'inscrit dans la continuité du Budget Primitif adopté le 11 décembre 2025. Pour rappel, il a pour objet d'ajuster les prévisions à la réalité de l'exécution budgétaire; de réintégrer les résultats de l'exercice précédent dans le budget de l'année en cours; d'inscrire les restes à réaliser c'est-à-dire les opérations engagées, mais non encore payées ou encaissées au 31 décembre; de procéder aux ajustements de crédits rendus nécessaires depuis l'approbation du Budget Primitif et d'assurer l'équilibre budgétaire en tenant compte des nouveaux besoins et recettes identifiés. Pour mémoire, les résultats du compte administratif 2025 sont les suivants : en fonctionnement, on a un résultat très positif avec un excédent de près de 11 M€; en investissement, un résultat de clôture positif de près de 3,3 M€. En tenant compte des restes à réaliser, notre déficit d'investissement est de 7,3 M€. Nous retenons qu'après couverture du besoin d'investissement, les résultats 2025 permettent de réaffecter 3,7 M€ d'excédent en recettes de fonctionnement.

Maintenant on va parler des grands équilibres. Les ajustements de recettes et notamment recettes fiscales et dotations permettent de dégager environ 346 000 € de recettes de fonctionnement nouvelles. En parallèle, des dépenses nouvelles de fonctionnement augmentent de 3,1 M€, je vous en parle plus loin. Ce BS permet d'obtenir un autofinancement de 886 335 €. L'emprunt d'équilibre 2026, quant à lui, est fixé à 10,9 M€. Les grands équilibres de la Ville de Narbonne demeurent préservés. La section de fonctionnement reste excédentaire, l'autofinancement est maintenu, les investissements se poursuivent et la dette demeure soutenable au regard de nos capacités financières. Le tout sans augmentation de l'impôt.

Il y a deux sections dans le budget : fonctionnement et investissement. S'agissant des dépenses de fonctionnement, certaines dépenses que nous ne pouvions pas anticiper avec précision lors du Budget Primitif ont dû être réévaluées pour 3,1 M€. C'est notamment pour les raisons suivantes : on a eu des cas de force majeure comme les intempéries qui ont causé la chute de plus de 450 arbres et qui ont nécessité des travaux pour environ 320 000 €; les surcoûts de l'ordre de 346 000 € liés à la fermeture de la piscine du Palais du Travail puisque la Ville prend à sa charge la réservation de plusieurs lignes d'eau ainsi que le transport. On a aussi l'évolution récente des prix de l'énergie pour 240 000 € environ et enfin l'annonce récente de l'augmentation du SMIC de 2,4 % qui génère une charge supplémentaire pour la collectivité de 220 000 €. Et, c'est super : une subvention supplémentaire accordée au Racing Club Narbonnais de 300 000 € pour l'aider dans le cadre de sa montée en Pro D2. Allez Narbonne !

S'agissant des recettes de fonctionnement, comme je le disais plus haut, nous enregistrons des recettes supplémentaires de 346 000 € notamment liées à la notification par l'État des bases prévisionnelles de fiscalité 2026 ainsi que la Dotation Générale de Fonctionnement de plus de 800 000 € qui sont atténuées par les effets de la loi de finance 2026 notamment les recettes prévisionnelles liées à l'enfouissement des déchets par SITA SUEZ qui sont en diminution de 349 000 €. Malgré ces ajustements, la maîtrise des charges de gestion est maintenue et la section de fonctionnement demeure équilibrée.

Enfin, s'agissant de la section d'investissement, ce BS nous permet d'inscrire ou d'ajuster plusieurs opérations notamment : l'implantation d'un terrain synthétique sur le stade Saint-Salvayre pour 900 000 €; les travaux de mise en sécurité du Palais du Travail pour 750 000 €; les dépenses de réparation des dégâts liés aux tempêtes Nils et Pedro pour environ 582 000 €; les travaux de l'îlot Mazagran pour 240 000 € et la réparation du dôme suite à des actes de vandalisme pour 110 000 €.

Au total ce BS s'équilibre à hauteur de 4 010 299,75 € en fonctionnement et 17 845 950,90 € en

investissement. Il traduit une gestion réaliste, constitue une étape nécessaire et traduit une volonté constante d'adaptation et de réponse aux besoins immédiats des Narbonnais tout en poursuivant la préparation de l'avenir.

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions ou des interventions?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE.- Merci, Monsieur le Maire. Sur ce Budget Supplémentaire, ce sont souvent des budgets présentés comme techniques et qui sont difficilement compréhensibles pour nos concitoyens. On nous présente ce BS comme un simple ajustement technique, mais un budget n'est jamais seulement technique, c'est toujours une photographie aussi des priorités politiques d'une municipalité. Nous voyons aujourd'hui une Ville qui dispose de marges de manœuvre de plus en plus réduites puisque nous avons une épargne brute de 5,01 % par rapport aux recettes réelles de fonctionnement et un ratio de dépenses réelles de fonctionnement plus remboursement annuel de la dette en capital, par rapport aux recettes réelles de fonctionnement, de 103,11 %. En clair, cela veut dire que – je reprends les chiffres qui sont dans le document – on a des dépenses réelles de fonctionnement par habitant de 1 418 €, des recettes réelles de fonctionnement par habitant de 1 493 € qui sont donc supérieures. Mais lorsqu'on ajoute les dépenses courantes et le remboursement annuel du capital de la dette, on arrive à 1 539 € par habitant par rapport aux 1 493 de recettes. Cela fait un ratio de 103,11 %. En clair, tout simplement, la Ville ne couvre pas totalement avec ses recettes courantes, son fonctionnement quotidien et le remboursement du capital de la dette. Ce n'est pas catastrophique, mais on voit bien que l'effet ciseaux arrive. On a bien vu qu'actuellement nous avons une capacité d'autofinancement relativement faible.

La Ville continue à investir, mais elle le fait avec une épargne faible, avec un niveau de dette important et avec des dépenses de fonctionnement qui pèsent lourdement sur les finances municipales. Autrement dit : nous continuons à avancer, mais avec moins de carburant dans le réservoir. Ce qui m'inquiète n'est pas seulement la situation cette année, c'est la trajectoire. Chaque année, on nous explique que les équilibres sont tenus, mais chaque année on constate que la Ville dépend beaucoup des reports et là, c'est le cas. Il y a beaucoup de reports sur les investissements, mais ce sont des lignes, ce sont des opérations et oui, elles sont équilibrées, mais parce qu'il y a beaucoup de reports, des excédents passés de l'emprunt et des recettes qui ne sont pas toujours garanties. À un moment donné, la question est simple : quelle capacité aura encore la Ville demain pour financer les vrais besoins des Narbonnais ? Je pense aux écoles, à la voirie, aux quartiers, à la sécurité du quotidien, à l'entretien de l'équipement communal qui est très dégradé, à la transition écologique, aux équipements de proximité. Ce sont vraiment les priorités que les habitants attendent.

Or, à la lecture de ce BS, nous n'avons pas le sentiment d'un cap clair. Nous avons plutôt le sentiment d'une gestion au fil de l'eau : on ajuste, on reporte, on emprunte, on complète, mais on ne dit pas clairement où l'on va. J'ai deux questions simples à poser. Premièrement, quelle est votre stratégie pour restaurer une vraie capacité d'autofinancement de la Ville ? Deuxièmement, pouvez-vous nous garantir que les investissements annoncés aujourd'hui ne conduiront pas à une nouvelle hausse de l'endettement dans les années qui viennent ?

Monsieur le Maire.- Y a-t-il d'autres questions ? Dans cette même Salle des Synodes ou en bas dans la Salle des Consuls, avec Emma BELLOTTI, il y a quelques années en arrière – nous étions jeunes, les cheveux dans le vent – je pense que, mot pour mot, vous sortiez exactement la même intervention... Nostradamus des heures sombres de la Ville, le catastrophisme, tout s'effondre, tout va de travers, rien ne va, c'est la réalité selon Nicolas SAINTE-CLUQUE, grand expert des finances publiques de la collectivité. Non, il n'y a pas de faillite. Non, notre autofinancement est bien géré. Cette Ville apparemment – en tout cas ce sont les sanctions électorales – apporte satisfaction dans son mode de gestion. Je n'utiliserai pas – parce qu'il ne vous plaît pas – l'article du Code civil sur la gestion « En

bon père de famille». En tout cas, nous estimons que nous gérons cette collectivité avec pragmatisme, avec du cœur et certainement pas en nous servant, mais en servant l'intérêt général.

C'est rare d'avoir une collectivité de notre strate avec cette puissance d'investissement. Si vous comparez aux Villes de la même strate qui n'ont peut-être pas des systèmes de péréquation des dotations aussi élevés, certes... Et je le reconnais, nous avons la chance d'être une commune surclassée dans la strate supérieure et d'avoir des subsides de l'État que nous annonçons chaque fois dans le DOB à la baisse et finalement on s'en sort plus ou moins bien, ce qui nous permet de constater aux affectations des excédents importants et nous permet de terminer en ayant un investissement soutenu. Nous ajoutons 4 M€ de dépenses d'équipement en investissement, c'est colossal pour un BS. Ce n'est pas un ajustement technique, c'est un cap c'est-à-dire que nous mettons en branle les éléments que nous avons annoncés aux Narbonnais. Chez nous, c'est clair, c'est factuel, c'est encore une fois pragmatique. Nous annonçons des recrutements, nous faisons les recrutements que nous avons annoncés. Nous annonçons que nous allons avoir un calendrier de terrain synthétique, nous avons un calendrier de terrain synthétique. Nous disons que nous allons faire des travaux pour la structuration du Pont des Marchands au niveau de l'Agglomération, du Palais du Travail et les rénovations en cours et nous nous tenons au cahier des charges.

La dette est parfaitement maîtrisée, elle est capée sur les taux variables. On vient de choisir, Madame RAGON, ce matin même – avec le regard nouveau, mais déjà aiguisé d'Anhès SAUZE-MARY – des nouveaux taux. Les partenaires bancaires répondent et se pressent, et c'est un signe quand les banques, dans le contexte actuel, viennent ! On a eu le choix : Crédit Agricole, Banque Populaire, Société Générale et nous avons pris la Banque Postale et la Caisse d'Épargne et nous avons un taux remarquable. Redites le taux variable, s'il vous plaît.

Madame Olivia RAGON.- On est sur du Livret A à 2,75 %. *(Intervention hors micro, partiellement inaudible.)*

Monsieur le Maire.- On est à 2,75 % capés donc aucun risque. C'est symptomatique, c'est la preuve que les partenaires bancaires nous font confiance. C'est notre fonctionnement et qui nous permet de dérouler un programme. Rassurez-vous ! Dans 20 ans encore vous aurez le même discours négatif sur cette vision prospective de la Ville. Les deniers de la collectivité sont bien gérés. Félicitations au service des finances et félicitations à l' élu en charge de cette nouvelle délégation. Les perspectives sont positives et nous continuerons à investir pour soutenir l'économie locale, nos entreprises et les emplois de notre territoire. Nous passons au vote.

Votants : 44
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 3

Le Conseil adopte à la majorité.

18 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 - BUDGET ANNEXE CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURS-POMPIERS

Anhès SAUZEL-MARY

Madame Anhès SAUZEL-MARY.- De la même manière que pour le BS du Budget principal, cette délibération a pour objet d'intégrer les résultats de l'exercice précédent ainsi que les reports nécessaires. Ici, le BS conserve uniquement l'intégration des résultats du compte administratif 2025 c'est-à-dire un budget de 6 119,69 €.

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

19 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 - BUDGET ANNEXE DES PORTS

Anhès SAUZEL-MARY

Madame Anhès SAUZEL-MARY.- De la même manière, les résultats de l'exercice 2025 doivent être intégrés et les reports nécessaires à la bonne exécution budgétaire également. Parmi ces reports, on reprend les travaux de désalinisation, les travaux effectués avec le débourseur. Ensuite, la poursuite des travaux d'installation des bornes électriques pour un total de 107 641,93 € en fonctionnement et 296 831,21 € en investissement.

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

20 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Anhès SAUZEL-MARY

Madame Anhès SAUZEL-MARY.- Toujours de la même manière, ce BS s'équilibre en fonctionnement à 242 467,01 € et, en investissement, à 526 633,33 €

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

21 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING LA FALAISE

Anhès SAUZEL-MARY

Madame Anhès SAUZEL-MARY.- Ce BS intègre les résultats du compte administratif 2025 avec 341 694,22 € en fonctionnement et 21 430,62 € en investissement.

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 44

Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

22 - FINANCES - VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (AP/CP)

Anhès SAUZEL-MARY

Madame Anhès SAUZEL-MARY.- Merci, Monsieur le Maire. Pour les AP/CP, pour rappel ce dispositif permet de gérer les opérations d'investissement importantes sur plusieurs exercices budgétaires. Il constitue une dérogation au principe de l'annualité budgétaire et offre une meilleure visibilité financière ainsi qu'un meilleur suivi des grands projets de la collectivité. Les autorisations de programme fixent le montant global des dépenses que nous sommes autorisés à engager pour une opération; tandis que les crédits de paiements correspondent aux sommes effectivement inscrites et payées chaque année.

La présente délibération vient ajuster ou clôturer les opérations concernées. Elle ajuste : l'aménagement durable du Boulevard de La Méditerranée et de la Promenade du Front de Mer; ajuste également les travaux de performance énergétique de l'éclairage public; concernant la nouvelle cuisine centrale Sainte-Rose, il n'y a pas de mouvement et elle clôture le projet de valorisation du Grand Castelou puisque l'opération est achevée pour un montant final de 9 242 158,68 €.

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

23 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ ALOGEA POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION-AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL INDIVIDUEL RUE BENJAMIN CRÉMIEUX À NARBONNE

Anhès SAUZEL-MARY

Madame Anhès SAUZEL-MARY.- Merci, Monsieur le Maire. La présente délibération a pour objet d'accorder à la société ALOGEA une garantie d'emprunt dans le cadre de l'acquisition et amélioration de logements individuels, opération située rue Benjamin Crémieux à Narbonne. La commune de Narbonne est sollicitée pour garantir à hauteur de 20 % un prêt contracté par ALOGEA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 156 174 €. La garantie communale porte ainsi sur une somme maximale de 31 234,80 €, augmentée des intérêts accessoires éventuels liés au contrat de prêt.

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

24 - ASSOCIATIONS - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire.- Ce sont les subventions aux associations qui vont vous être proposées au vote. Je demande à MM. MASSON et VIENNE de quitter la salle. Si d'autres personnes sont intéressées en poste de direction dans des associations (secrétariats généraux, trésorerie ou présidence) vous devez quitter la salle. Y a-t-il des questions? On passe au vote.

(Mme MALRIC et MM. MASSON et VIENNE quittent la salle et ne prennent pas part au vote.)

Votants : 44
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants.

25 - ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE QUARTIER JEUNESSE - 2^E VERSEMENT

Sophie COURRIERE-CALMON

Madame Sophie COURRIERE-CALMON.- Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association. Vu l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées. Vu la délibération n°202440208 du 10 avril 2025 portant sur l'acompte subvention association jeunesse de quartier 2025. Considérant qu'il convient de maintenir son partenariat avec les associations l'Arche et la Maison des Potes afin de mettre en œuvre des accueils de loisirs pour les jeunes de 11 à 17 ans sur les quartiers prioritaires, la Ville de Narbonne concède d'attribuer le deuxième versement de la subvention, sur la base du montant alloué en 2025. Un comité de pilotage doit se réunir en septembre afin de définir le montant attribué pour 2026 en prenant en compte le nouveau dispositif contractuel, la CTG (Convention Territoriale Globale) de la CAF de l'Aude, que la Ville a signée fin 2022.

Suite au Conseil municipal en date du 11 décembre 2025 une avance à hauteur de 40 % a été versée à ces deux associations : 20 852,40 € pour l'Arche et 15 333,20 € pour la Maison des Potes. Il convient désormais de procéder au versement des 30 % sur la base de l'enveloppe fixée en 2025 à hauteur de 90 464 €, répartis comme suit :

- 15 639,30 € pour l'Arche (quartier Saint-Jean-Saint-Pierre, agrément pour 24 places)
- 11 499,90 € pour la Maison des Potes (centre-ville, agrément pour 12 places)

Aussi, je vous propose :

- d'octroyer le versement des 30 % de la subvention de fonctionnement citée ci-dessus aux associations l'Arche et la Maison des Potes
- et de procéder au solde restant de la subvention validée en COPIL en fin d'année 2026

Monsieur le Maire.- Merci, Sophie. Y a-t-il des questions?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE.- Ce n'est pas une question, c'est une remarque. Je voulais la faire tout à l'heure pour les associations. On passe très vite sur ces montants et sur les associations et c'est un peu dommage que vous ne le disiez pas. On est quand même devant les gens et c'est

rapporté aussi par *L'Indépendant*, il faut savoir quels sont les montants et c'est important. Et en plus c'est pour vous féliciter. Vous voyez que je ne suis pas dans la caricature. Vous essayez toujours de caricaturer mes propos. Tout à l'heure, je n'ai pas dit que la situation de Narbonne était catastrophique. Vous pensez la même chose que moi – et vous le savez – puisque c'est d'ailleurs pour cela que vous avez fait en sorte que le méga complexe soit financé par l'Agglomération plutôt que par la Ville parce que, effectivement, on a une capacité d'autofinancement qui devient de plus en plus difficile et ce n'est pas dû à votre politique, c'est dû à une situation globale, mais il faut faire des choix. Passons.

Sur les associations, on a voté tout à l'heure 792 260 € donc c'est une somme conséquente et qui est toujours maintenue.

Monsieur le Maire.- Elle est en hausse !

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE.- Elle est en hausse par rapport à 2024. En 2025, on n'avait pas suivi l'inflation, mais là, effectivement, c'est le cas.

Monsieur le Maire.- Non ! En 2025 vous m'avez fait le reproche que c'était la pré-élection et qu'on avait augmenté de façon trop importante les associations.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE.- Je ne vous ai jamais fait le reproche de trop augmenter !

Monsieur le Maire.- Si ! Avec votre trait d'humour, vous avez dit : à la veille des élections, je vois que les associations sont gâtées. Et vous avez vu qu'on ne l'a pas remis en question. Les associations, il faut que vous le sachiez...

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE.- Je peux continuer mon intervention, Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire.- J'expliquais, c'était pédagogique.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE.- Sinon, cela ne sert à rien. Ou alors...

Monsieur le Maire.- C'était pour vous !

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE.- Non, ce n'est pas pour moi. De toute façon, les délibérations et les procès-verbaux de chaque Conseil sont rapportés avec les propos exacts. Je vous ressortirai les propos exacts – puisque j'ai l'ensemble des délibérations – et vous verrez que je n'ai pas dit ce que vous dites aujourd'hui. Je me souviens et, en principe, je n'ai pas encore Alzheimer. Bientôt peut-être parce que je commence à être un peu vieux...

M. le PRESIDENT.- Je ne vous le souhaite pas.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE.- J'espère que je ne l'aurai pas, mais grâce à vous je ne vais pas l'avoir parce que vous m'obligez à être toujours vigilant. Donc 792 000 € c'est très bien, c'est ce que je voulais dire. Il est important de voir aussi les ratios : pour la culture, cela représente quand même 28,36 % de l'ensemble ; pour le sport 20,86 %. On a toujours tendance à penser que le sport est devant. Bien sûr, on ne met pas ici les gros budgets pour le Racing, le Volley et le FUN...

Monsieur le Maire.- Et le Hand, la CNN...

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE.- Tout à fait ! Mais il est vrai que la culture est en premier, en deuxième le sport et la citoyenneté, avec la délibération pour le quartier jeunesse, représente le

troisième poste le plus important. Cela fait pratiquement 18 %. C'est une bonne chose. Je voulais dire que des efforts sont faits dans cette Ville dans le bon sens puisque les associations servent effectivement à faire en sorte qu'on ait du lien social. Et mettre le paquet sur la citoyenneté est aujourd'hui très important. Vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur le Maire, et je partage tout à fait votre avis là-dessus. On est dans un monde de plus en plus obscur et on a besoin de redonner la lumière aux gens et c'est par ces actions de citoyenneté et par l'argent que l'on mettra aussi dans des associations – et pour les personnes qui interviennent bénévolement – que nous pourrions certainement améliorer les choses. Voilà l'intervention que je voulais faire, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire.- Notez-le bien dans le rapport parce que c'est rare que nous soyons félicités. Effectivement, on a légèrement augmenté. Ce que je voulais vous dire de façon pédagogique et non polémique, c'est que ce sont des échanges. Les associations fournissent un service à la Ville – qui est géré par Jackie ESPARBIE – et il y a des demandes. On arbitre, on se voit en amont, on se rencontre plusieurs fois – et pas qu'aux assemblées générales – on fait des points, on donne des conseils, on leur demande aussi de prolonger l'action publique là où elle s'arrête et ils peuvent la compenser sur les associations culturelles, par exemple. Elles peuvent être des compléments à l'activité que proposent Vincent BEYLERIAN ou Yves PENET sur les animations. En matière de sport aussi où on découvre des sports qu'on n'aurait même pas imaginés et dont on aurait du mal à prononcer le nom.

Nous avons des échanges et parfois – je l'expliquais je ne sais plus à qui cet après-midi – sur des événements... Prenons par exemple le Club des Randonneurs et de la bicyclette. C'est le plus vieux club de Narbonne. Il y a 2 ans, ils ont fêté le centenaire du club donc forcément c'était une année avec une subvention exceptionnelle pour fêter le centenaire et inviter les anciens, les nouveaux et faire une fête ensemble. La subvention était importante. On n'a pas coupé aux ciseaux la subvention de l'année suivante, c'est que le centenaire ne se répète pas. C'est chaque fois évolutif. Nous avons de la chance à Narbonne. Il faudrait une statistique autre que Chat GPT sur la dynamique associative. À Narbonne, on le voit. On prépare déjà le forum des associations : on a des demandes de partout. Il y a une dynamique associative qui fait plaisir parce que les gens partent sur de bonnes volontés, ils s'occupent, il y a une entraide et une convivialité ou une solidarité aussi. Toutes les thématiques sont réunies dans le milieu associatif et donc il est normal, dans un juste équilibre donnant-donnant, que la Ville participe à soutenir les efforts. Et là, vous n'avez qu'une partie de la politique associative parce que vous avez la politique de la ville qui, par ailleurs, subventionne à une époque où tous les partenaires se sont désengagés.

Le Grand Narbonne et la Ville ont maintenu, avec des contrats d'objectifs. Il y a 3 ans, on nous regardait avec des yeux tout ronds en nous disant, mais qu'est-ce que c'est ? Vous nous parlez d'objectifs et de culture du résultat. Aujourd'hui, s'ils sont réalisés. On fait une présentation en début d'année, on objective les résultats sur ce qu'on leur demande. Cela peut être de l'emploi, l'intégration et tous les items que l'on met en place et, en fonction, on ajuste à la hausse ou à la baisse le subventionnement. Ils le comprennent puisqu'on échange. En politique de la ville, c'est Brassens. Cette année, on leur a dit non. Vous n'avez pas mené jusqu'au terme. La subvention devait servir à un concours d'éloquence complémentaire pour les jeunes. Ils n'ont pas réussi à le mener donc on part du principe que la subvention n'a pas été dépensée et, en accord avec eux, on leur a dit qu'il n'y aurait pas de subvention cette année. Il faut que vous nous apportiez une réponse concrète à la subvention. C'est un travail minutieux. Maintenant on le mène avec Sophie COURRIERE-CALMON, on le mène avec les services – Lucie FADDA d'un côté et Albina KOCI de l'autre – on y passe beaucoup de temps, mais c'est très agréable et on a un très bon retour. Merci de vos compliments. Nous allons passer au vote.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

26 - ENFANCE - JEUNESSE - ÉDUCATION - CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE ACTEURS ÉDUCATIFS DU SERVICE ENFANCE 3-11 ANS ET ACTEURS MÉDICO-SOCIAUX DU DISPOSITIF D'AUTO-RÉGULATION DE «GRANDIR EN COULEUR»

Jean-Paul CESAR

Monsieur Jean-Paul CESAR.- Merci, Monsieur le Maire, de la couleur aussi. Je me permets de vous soumettre ce soir une convention qui lie l'association «Grandir en Couleur» et la Ville de Narbonne. Cette action s'inscrit dans une démarche clairement volontaire de la Ville d'accompagner les élèves en situation de handicap ou dits «à besoin particulier» dans les apprentissages du quotidien. L'école inclusive ne s'arrête pas aux horaires scolaires, elle est investie aussi tout le temps de la vie de l'enfant et notamment sur le périscolaire ou l'extrascolaire. Afin de garantir une inclusion réussie, l'association «Grandir en Couleur», à travers le dispositif d'autorégulation, va accompagner la communauté éducative (nos animateurs et nos AESH) dans ces pratiques professionnelles. Ainsi, l'association propose de porter son soutien, ses conseils, de guider la pratique de l'autorégulation et de sensibiliser aux troubles du neuro-développement par cette convention qui vient renforcer des partenariats déjà existants et engagés dans le cadre de la politique enfance et jeunesse de la Ville de Narbonne.

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

27 - URBANISME - PROJET DE RENOUVELLEMENT D'UNE CANALISATION DE GAZ NATUREL TEREGA – MODALITÉS DE CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC EN VUE D'UNE MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX.- Merci, Monsieur le Maire. Afin de garantir la continuité et la sécurisation des approvisionnements régionaux en gaz naturel, la société TEREGA doit renouveler la canalisation, devenue désuète, qui relie Narbonne à Clairac, dans les PO. La nouvelle canalisation sera réalisée à côté de l'actuelle canalisation qui, elle-même, sera maintenue et reconvertie en canalisation d'eau brute d'arrosage. Ces canalisations suivent les pistes existantes pour la défense des forêts contre les incendies. Or, ces pistes traversent des espaces boisés significatifs, classés par le PLU de Narbonne. Une mise en compatibilité du PLU de Narbonne doit donc être lancée pour déclasser les espaces boisés significatifs au droit du tracé de la future canalisation.

Cette procédure nécessite l'organisation d'une concertation préalable du public permettant à toute personne intéressée d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations. Le dossier de mise en compatibilité du PLU et les modalités de cette concertation, qui se déroulera du 24 août 2026 au 7 septembre 2026, sont annexés à la présente délibération.

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 44

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

28 - URBANISME - ZAC LES BERGES DE LA ROBINE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU FINANCIER ANNUEL 2025

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX.- Comme chaque année et selon le Code de l'urbanisme, l'aménageur de la ZAC des Berges de La Robine, ALENIS, a transmis le compte-rendu financier annuel pour l'exercice 2025 qui a été joint à la présente délibération et dont vous avez pu prendre connaissance. Le bilan prévisionnel de l'opération a été actualisé au regard du programme des travaux et des frais annexes en découlant par une augmentation de 700 000 € HT. Cette augmentation a été équilibrée par une optimisation des recettes par la vente de l'eau et une subvention attendue de l'Agence de l'eau. Il est à noter que la participation d'équilibre de la collectivité reste identique à celle qui figurait au bilan financier de l'avenant n°4. Je vous propose d'approuver le compte-rendu financier annuel de la ZAC.

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

29 - URBANISME - PROJET D'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX.- Le Conservatoire du Littoral mène sur le territoire de Narbonne une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral sur un périmètre d'intervention de 1 240 ha depuis 1984, et ce autour du Grand Castelou. Le Conservatoire projette une extension de son périmètre d'intervention sur le secteur de l'ancien étang du Cercle de la commune de Narbonne d'une superficie d'environ 365 ha. L'objectif de cette extension est de préserver les patrimoines paysagers et naturels de Narbonne en particulier vis-à-vis du risque de cabanisation et à maintenir une agriculture viable sur la commune. En outre, le Conservatoire du Littoral tient compte, sur le long terme, de l'élévation du niveau de la mer dans sa politique foncière. L'action du Conservatoire se matérialisera dans un premier temps par la mise en place d'une veille foncière et une communication régulière avec les acteurs locaux.

Monsieur le Maire.- C'est un travail partenarial puisque nous avons du mal dans la lutte contre la cabanisation. C'est un travail réalisé avec Muriel RIBOT pour nous aider. Chaque fois qu'un terrain est racheté dans ce secteur, on a de nombreuses cabanisations et beaucoup de problématiques de squat. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 5

Le Conseil adopte à la majorité.

30 - FONCIER - CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS - DL 194 - GIRATOIRE DE LA LIBERTÉ

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX.- ENEDIS doit procéder à des travaux sur une parcelle sise Giratoire de la Liberté, appartenant à la Ville, et sollicite une servitude pour créer une canalisation sur une longueur de 130 m afin de raccorder un panneau publicitaire.

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

31 - FONCIER - CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS – CX 106 – PARKING DE L'ESPACE DE LIBERTÉ

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX.- Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'Espace de Liberté, il est nécessaire de déplacer et de renforcer un poste électrique actuel. Pour ce faire, ENEDIS doit procéder à des travaux sur la parcelle communale et sollicite donc une convention de servitude à cet effet.

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

32 - FONCIER - CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS - PARCELLE CI 610 - ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DU RESTAURANT SCOLAIRE

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX.- La commune a pour projet de remplacer les fours du restaurant scolaire de Gazagnepas situé face à l'école La Calendreta. Pour ce faire, ENEDIS doit augmenter la puissance de raccordement et doit donc procéder à des travaux et sollicite à cet effet une convention de servitude.

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

33 - FONCIER - CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS - PARCELLES DZ N° 510 (CRABIT), 698, 1355 ET 1357 (MEFIOULES) ET DP N° 5, 317, 384, 385, 388 ET 466 (PETIT CRABIT)

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX.- ENEDIS a pour projet de renforcer le réseau électrique entre le poste source de Livièrre et CAP DE PLA NORD. Pour se faire, il sollicite à titre de servitude l'autorisation d'occuper les parcelles pour y implanter des câbles.

Monsieur le Maire.- S'il n'y a pas de questions, on passe au vote.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

34 - FONCIER - SERVITUDE ENEDIS - BE 571 - LES PEUPLIERS

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX.- ENEDIS sollicite la commune pour l'installation d'une canalisation souterraine sur une parcelle située rue des Peupliers, à Narbonne. Cette servitude aura pour objet d'alimenter le nouveau lotissement Les Peupliers. Les travaux ont déjà été réalisés, il convient de régulariser la situation et d'approuver la convention de servitude.

Monsieur le Maire.- S'il n'y a pas de questions, on passe au vote.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

35 - FONCIER - CESSION DE LA PARCELLE AV 480 AUX RIVERAINS - MAZOYER, EGEA, COMBES, SICRE, GIMENEZ ET EL HACHEM - SAINT CRESCENT SUD

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX.- Suite à l'acquisition des voies et équipements communs du lotissement Les Résidences de Saint-Crescent Sud par la commune, en septembre 2025, il a été convenu de céder environ 591 m² à plusieurs copropriétaires riverains qui souhaitent agrandir leurs jardins. Il s'agit des conjoints MAZOYER, EGEA, COMBES, SICRE, GIMENEZ et EL HACHEM qui ont donné bien sûr l'accord au prix de la cession qu'interviendra à 15 €/m² et supporteront également l'ensemble des frais notariés.

Monsieur le Maire.- S'il n'y a pas de questions, on passe au vote.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

36 - FONCIER - COMMISSION COMMUNALE DE DÉNOMINATION DES RUES, BÂTIMENTS COMMUNAUX ET AUTRES LIEUX PUBLICS - DÉSIGNATION MEMBRES

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire.- On va faire un vote électronique pour créer la commission. Y a-t-il des questions sur la création de cette commission ? On va voter pour créer la commission.

Votants : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

Monsieur le Maire.- Deux : on va procéder aux désignations des membres. Pour ce faire, on va lever le vote à bulletin secret. Il faut que l'unanimité soit réunie. On revote pour lever le vote à bulletin secret.

Votants : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

(Le vote à bulletin secret est levé.)

Monsieur le Maire.- On va désigner des candidatures dans le respect de la représentation proportionnelle pour une composition de 7 sièges. La répartition des groupes est la suivante, si tout le monde vote pour son groupe : pour le groupe majoritaire, 5 sièges de titulaires ; Une Énergie pour Narbonne, 1 siège et Narbonne en Grand, 1 siège. **Pour Nouveau Narbonne**, je propose les candidatures de :

Yves PENET

Claude LEBESSOU

Évelyne RAPINAT

Corinne MANFREDI

Rodolphe SINFREU

Aurélie AGUERA

Alban NAVARRO

Le groupe **Une Énergie pour Narbonne** nous a fait savoir que la candidate était :
Sandrine PANIZZUTTI

Le groupe **Narbonne en Grand** propose :
Bruno BREHON

Qui vote pour le groupe majoritaire ? **36 voix**
Qui vote pour Une Énergie pour Narbonne ? **5 voix**

Qui vote pour Narbonne en Grand? **3 voix**

Le résultat :

Yves PENET

Claude LEBESSOU

Évelyne RAPINAT

Corinne MANFREDI

Rodolphe SINFREU

Sandrine PANIZZUTTI

Bruno BREHON

37 - PATRIMOINE - CONVENTION D'ATTRIBUTION - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENT - LES AMIS DU CLOS DE LA LOMBARDE

Vincent BEYLERIAN

Monsieur Vincent BEYLERIAN.- Le site archéologique du Clos de la Lombarde, sis 28, Rue Chanzy à Narbonne est classé au titre des Monuments Historiques depuis le 3 mai 2007. Il présente un intérêt culturel et patrimonial exceptionnel et rare. Le site a fait l'objet d'un bail emphytéotique à la Commune. C'est un bail de 18 ans minimum et de 99 ans maximum. Depuis la signature d'un partenariat avec la Commune le 22 mai 2017, Les Amis du Clos de la Lombarde participent au côté de la commune à la protection, l'entretien, la conservation, l'aménagement, la gestion et l'animation du site archéologique. L'association Les Amis de la Lombarde a porté un projet d'aménagement pour installer en lieu et place du chalet en bois un module préfabriqué plus spacieux et conforme aux standards actuels. Il sera adapté aux besoins pour l'accueil du public et la vente de billetterie. Le projet a obtenu l'avis favorable de la commune et de la DRAC d'Occitanie le 12 mars 2025. Le coût de l'acquisition et de l'installation de cet équipement est évalué à 27 389 € au vu des devis présents.

Estimant que ce nouvel espace renforcera la visibilité pour le public du lieu dédié à l'accueil et à la vente de la billetterie, la commune souhaite apporter une contribution exceptionnelle en versant à l'association une subvention d'investissement de 25 000 € pour l'achat et l'installation du bungalow.

En conséquence, je vous propose d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle en investissement à l'association Les Amis du Clos de la Lombarde de 25 000 €.

Monsieur le Maire.- Parfait. Là aussi, c'est ce qu'on avait annoncé dans le programme : la subvention de droit commun plus la subvention d'investissement de 25 000 € pour créer cet accueil et faire aussi un parcours depuis la gare. Quand les gens sont en attente de 3,4 ou 5 heures ou une grève exceptionnelle, ils peuvent, en suivant le fléchage, arriver au Clos de la Lombarde et faire la visite. Y a-t-il des questions?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE.- Vous faites bien de le rappeler. Ils nous avaient sollicités pendant la campagne pour savoir quel était notre programme par rapport au Clos de la Lombarde. Il est vrai qu'il y a beaucoup de choses à faire. Je rappelle d'ailleurs que ce projet avait été présenté dans le cadre du budget participatif du Département et que nous avons voté pour, mais il n'y a pas eu assez de personnes qui ont voté pour et c'est dommage parce que le Département aurait pu le financer. C'est une très bonne chose que cela soit fait parce qu'ils font un travail remarquable, il faut le souligner. J'espère que l'on continuera à les aider et qu'on trouvera des solutions pérennes, par la suite, par rapport à la conservation du site qui sera une autre histoire.

Monsieur le Maire.- Deuxième félicitation. C'est Roland Schmitt surtout qui est très content parce que lui, l'ancien magistrat, donne beaucoup de son temps pour ce Clos de la Lombarde. Il fait toute la médiation et il n'est pas jeune puisqu'il siège côte à côte au NarboVia à l'EPCC. Il est très heureux de

cet investissement pour compléter l'offre d'attractivité du Clos de la Lombarde qui viendra compléter aussi les offres événementielles mis en place au Clos de la Lombarde. Vous savez qu'en partenariat avec Côte du Midi, vous avez des soirées événementielles avec la mise en lumière du Clos de la Lombarde et des food trucks. On modernise et on rend plus attractif ce clos pour le faire connaître du grand public. On vote.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

38 - PATRIMOINE - CONVENTION D'ATTRIBUTION - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE CONTRIBUTION AU FONCTIONNEMENT - E.P.C.C. NARBOVIA

Vincent BEYLERIAN

Monsieur Vincent BEYLERIAN.- Visite incontournable dans l'offre culturelle de Narbonne et sa région, le musée NarboVia valorise en outre les collections propriété de la commune, contribue à l'animation culturelle et à l'attractivité touristique du territoire en renforçant celle du cœur de ville, en complémentarité de l'offre du Palais- Musée des Archevêques. Le musée NarboVia bénéficie du statut d'Établissement Public de Coopération Culturelle avec quatre membres : l'État, la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne et la Commune de Narbonne. Chacun des membres verse annuellement une contribution financière de fonctionnement prévue par les statuts, à l'exception de l'État qui en est dispensé. Le travail collectif d'adaptation des cadres budgétaires mené avec les collectivités membres depuis l'ouverture du musée devra être poursuivi en 2026. La commune a consenti à verser pour la première année, en 2025, une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 80 000 € qu'elle a accepté de reconduire en 2026 à l'identique. Les perspectives d'évolution sont préconisées par l'audit. Pour 2026, des actions concrètes ont été identifiées. Elles devraient permettre d'atteindre dès 2026 les objectifs de recettes et de dépenses figurant dans l'audit : + 5 % de recettes sur l'ensemble des ressources propres en année et + 1 % sur les charges de fonctionnement, y compris sur les charges de personnel.

En conséquence, je vous propose d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle à NarboVia de 80 000 €.

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 5

Le Conseil adopte à la majorité.

39 - PATRIMOINE - CONVENTION DE DÉPÔT AUPRÈS DE LA VILLE DE NARBONNE D'UN TABLEAU APPARTENANT À LA COMMUNE DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES

Vincent BEYLERIAN

Monsieur Vincent BEYLERIAN.- La commune de Lézignan-Corbières s'est vu restituer au terme d'une procédure administrative, pilotée par les services du ministère de la Culture, du ministère de la Justice et du ministère de l'Intérieur, un tableau qui lui avait été volé dans la nuit du 21 au 22 mai

1981 dans l'église Saint- Félix de Lézignan. Considérant la valeur historique et patrimoniale du tableau représentant La Nativité – c'est un tableau de l'école germanique du début du XVI^e siècle classé au titre des Monuments Historiques par arrêté du 3 septembre 1911 – la commune de Lézignan a estimé qu'il y avait un risque important à replacer l'œuvre dans l'église Saint- Félix de Lézignan où elle avait été volée. Je tiens à préciser que ce tableau a une valeur de 600 000 €. Considérant l'opportunité de conditions plus favorables de sécurité et de valorisation de l'œuvre au sein du Palais-Musée des Archevêques, à Narbonne, la commune de Lézignan s'est rapprochée de la commune de Narbonne afin de proposer un dépôt de tableau. La commune de Narbonne a souhaité répondre favorablement à cette proposition de dépôt, l'œuvre pouvant compléter les collections de Primitifs italiens et flamands du parcours d'Art au niveau de la salle de l'Oratoire de Pierre de La Jugie.

En conséquence, je vous propose d'approuver la convention de dépôt de l'œuvre entre les communes de Lézignan et de Narbonne.

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

40 - CULTURE - CONVENTION DE PARTENARIAT - VILLE DE NARBONNE - FONDATION BETTENCOURT SCHUELLER - GRAND NARBONNE (PATIO DES ARTS) - CHŒUR LES ÉLÉMENTS / FESTIVAL CHANTS LIBRES 2026

Yves PENET

Monsieur Yves PENET.- Merci, Monsieur le Maire. La présente délibération a pour objet la mise en place d'un partenariat entre la Fondation Bettencourt Schueller, le Grand Narbonne à travers le Patio des Arts, le chœur Les Éléments et la Ville de Narbonne afin de faciliter la coordination et l'organisation du festival national de chant choral « Chants libres » en Occitanie. Le festival Chants libres est porté par la Fondation Bettencourt et a pour objectif de donner la place à toutes les formes d'expression chorale : aux ensembles professionnels comme aux chœurs amateurs, chœurs d'enfants ou d'adolescents. À travers Chants libres, la Fondation affirme son engagement de longue date en faveur du chant choral. La Ville de Narbonne souhaite coordonner les actions du développement culturel afin de mettre en dynamique l'espace public, mais également les spécificités de programmation des acteurs culturels par une meilleure complémentarité de l'offre proposée aux Narbonnais. Le partenariat avec la Ville de Narbonne, détaillé dans la convention, s'établit notamment sur les points suivants : la mise à disposition de la Salle des Synodes le temps de la manifestation ; la communication de l'événement ; la nécessité de formaliser les modalités de coopération avec la Ville par une convention de partenariat.

Monsieur le Maire.- Merci, Yves. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

41 - CULTURE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'EPCC SCÈNE NATIONALE ET LA VILLE DE NARBONNE

Yves PENET

Monsieur Yves PENET.- Ville créative et culturelle, Narbonne développe une dynamique artistique à travers des événements programmés par l'EPCC Scène nationale du Grand Narbonne hors les murs. Reliée aux arts de la rue, au tourisme culturel et à une politique d'animation du territoire, la gestion de ces projets éphémères constitue un enjeu de co-construction entre la collectivité et l'EPCC.

L'EPCC Scène nationale du Grand Narbonne inscrit ainsi la Ville de Narbonne comme «partenaire privilégié» et lui garantit les contreparties détaillées à l'article 2 de la convention pour les années 2026 et 2027.

Le partenariat avec la Ville de Narbonne, détaillé dans la convention annexée, porte notamment sur :

- l'organisation de spectacles dans l'espace public;
- la mutualisation de moyens de communication, de moyens techniques et de lieux;
- la participation aux dispositifs nationaux et régionaux de diffusion artistique, notamment «Région en Scène» et «École et Cinéma»;
- la mise en place d'un partenariat entre la Ville de Narbonne, associée à sa structure d'accompagnement à la pratique artistique musicale «Le Hangar Musical», et les soirées «Les Concerts au Comptoir».

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

42 - CULTURE - CONVENTION CINÉM'AUDE

Yves PENET

Monsieur Yves PENET.- C'est une convention afin de diversifier l'offre culturelle accessible à tous les publics et d'accompagner l'évolution de la fréquentation de Narbonne-Plage tant par ses habitants permanents que par les visiteurs et les touristes. De ce fait, la Ville de Narbonne souhaite poursuivre l'exploitation de l'espace Dominique Baudis comme lieu de diffusion cinématographique et culturelle tout au long de l'année. Compte tenu des équipements techniques existants et de l'expérience développée sur le territoire départemental, l'association CINÉM'AUDE a été sollicitée pour assurer, pour l'année 2026, une partie de cette programmation cinématographique à Narbonne-Plage notamment celle de l'espace Dominique Baudis. L'association proposera une programmation comprenant notamment des films récents, des séances thématiques, des rétrospectives, des animations adaptées aux attentes des publics et aux orientations culturelles de la collectivité. La convention annuelle proposée prévoit un objectif de 150 séances par an à l'espace Dominique Baudis; un tarif de 33,33 € par séance et une participation maximale de la Ville capée et fixée à 5 000 € pour l'année 2026. Bien entendu, l'encaissement des recettes de billetterie directement par l'association selon les tarifs appliqués aux publics.

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions?

Monsieur Christian CHESNEL.- *(Intervention hors micro, inaudible.)*

Monsieur le Maire.- Un droit de vote ? Sur le Théâtre Scène nationale ?

Monsieur Yves PENET.- Non. Là, on est sur CINEM'AUDE. L'objectif d'avoir une association comme CINEM'AUDE est d'avoir une indépendance au niveau du cinéma. Par ailleurs, nous fixons des objectifs que ce soit pour les jeunes publics, pour le cinéma d'art et d'essai et pour le cinéma tout public – je ne sais pas si je peux le citer – que vous pouvez aller voir dans un CGR. Narbonne-Plage est assez loin de Narbonne pour se déplacer au cinéma. Nous avons une école à Narbonne-Plage qui participe au dispositif de l'Éducation nationale « École et cinéma » qui peut être prévu à la salle Dominique Baudis à travers CINEM'AUDE, mais également d'autres actions menées notamment à travers le festival « Grand Clap' » ou le « Cinéma sur la plage » que vous pourrez avoir cet été. Bien entendu, dans les objectifs, la programmation que nous allons proposer l'été va s'adresser à la famille. Il va y avoir par exemple *Vice-versa* donc vraiment du cinéma familial. Après, ce sera vraiment éclectique. Le but est de ne pas rentrer dans une politique et donner des directives ou des directions. Il faut que le cinéma puisse rester indépendant et la culture doit être indépendante et pour tous.

Monsieur Christian CHESNEL.- Je suis d'accord avec vous, mais parfois il y a quelques dérives.

Monsieur Yves PENET.- Je vous laisserais aller voir les séances de cinéma et vous verrez bien qu'il n'y aura pas de dérives puisque CINEM'AUDE est indépendant.

Monsieur le Maire.- Nous n'avons pas eu de dérives. Cela s'est toujours bien passé. En plus, nous avons choisi certains films. On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

43 - RÉGIES - APPROBATION DES TARIFS D'OCCUPATION DES HALLES

Sylvie COUSIN

Madame Sylvie COUSIN.- Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération vise à corriger une erreur matérielle qui s'est glissée dans l'annexe tarifaire des Halles, approuvée par le Conseil municipal le 16 avril 2026. Lors de la préparation de cette grille, les montants de référence de l'année 2025 retenus pour calculer les tarifs 2026 ne correspondaient pas aux tarifs en vigueur. Par conséquent l'application de la revalorisation annuelle de 1,5 %, votée par le Conseil municipal, a conduit à des montants erronés dans l'annexe. La présente délibération n'a donc pas pour objet de modifier la politique tarifaire adoptée par le Conseil municipal ni le taux d'augmentation de 1,5 % qui, lui, a bien été validé. Elle vise uniquement à approuver une annexe rectifiée reposant sur le bon tarif de référence 2025, soit l'erreur de 0,03 € pour les uns et 0,07 € pour les d'autres. Les autres dispositions de la délibération du 16 avril 2026 demeurent inchangées. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'annexe tarifaire des Halles de Narbonne rectifiée et applicable à compter du 1^{er} juin.

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

44 - NARBONNE-PLAGE - PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE FLEURY D'AUDE POUR L'ORGANISATION DES FEUX D'ARTIFICE 2026

Florence VITASSE

Madame Florence VITASSE.- Merci, Monsieur le Maire. Il est proposé au Conseil municipal de renouveler le partenariat engagé depuis 4 ans pour le tir des deux feux d'artifice organisés chaque été par les communes de Narbonne et Fleury d'Aude. Le principe retenu est d'avoir un pas de tir situé au port de Narbonne-Plage afin d'être visible de part et d'autre de la jetée depuis les deux communes. Cette organisation permet ainsi une optimisation des moyens budgétaires, logistiques, techniques et humains et de faire bénéficier les communes de deux feux d'artifice de qualité durant la saison estivale. Pour 2026, les dates retenues sont les suivantes : mercredi 15 juillet pour le feu financé par Fleury d'Aude et vendredi 14 août pour le feu financé par Narbonne.

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions ? On a choisi le tir haut après un micro-trottoir parce qu'il fallait avoir une vue depuis chaque bout de quartier de station de Saint-Pierre presque jusqu'aux cabanes. Ce sont les tirs hauts qui vont nous permettre d'avoir une meilleure visibilité et les drones, sur le micro-trottoir, n'ont pas donné la satisfaction espérée puisqu'il fallait, pour avoir un spectacle identique au pyrotechnique, déboursier le triple du montant du festival pyrotechnique. En espérant qu'il puisse être tiré cette année. On vote.

Votants : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

45 - TRANQUILLITÉ PUBLIQUE - RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

Sylvain VIENNE

Monsieur Sylvain VIENNE.- Merci, Monsieur le Maire. Depuis le premier arrêté préfectoral du 3 juin 2014, la Ville de Narbonne accompagne la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage. À Narbonne, près de 600 parcelles sont soumises à ces obligations de maintien en état débroussaillé des parcelles et de 50 m autour de la construction à protéger. L'utilité du maintien d'état débroussaillé des parcelles situées en limite de zones naturelles n'est plus à démontrer, les incendies dévastateurs de 2025 viennent malheureusement appuyer la nécessité de se protéger face à ce fléau. La Ville de Narbonne a mis en place un dispositif complet d'information et de sensibilisation à destination des propriétaires concernés afin de les accompagner dans le respect des obligations. L'arrêté préfectoral du 6 avril 2025 et le Code forestier prévoient plusieurs mesures coercitives en cas de non-respect des OLD :

- l'envoi d'une mise en demeure d'exécuter l'OLD dans un délai défini
- une amende administrative prononcée par le Préfet pouvant aller jusqu'à 50 € par mètre carré non débroussaillé
- une sanction pénale par une contravention de 5^e classe pouvant aller jusqu'à 1 500 €

Par ailleurs, l'article L.134-9 du Code forestier dispose que : « *Le maire peut assortir la mise en demeure prévue au I d'une astreinte d'un montant maximal de 100 € par jour de retard. Le montant total des sommes demandées ne peut être supérieur à 5 000 €* ». À cet effet, je vous propose de :

- fixer un montant d'astreinte journalier en cas de non-respect des OLD selon le barème suivant :
 - les zones naturelles immédiates 40 € par jour de retard
 - à plus de 200 m d'un espace naturel combustible 20 € par jour de retard
- charger M. le Maire ou son représentant légal dûment désigné d'exécuter la présente délibération.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

46 - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - VENTE D'UN VÉHICULE - RENAULT TRAFIC

Jean-Michel ALVAREZ

Monsieur Jean-Michel ALVAREZ.- Il s'agit d'approuver la vente d'un minibus Renault Trafic immatriculé BG-852-BZ. Il a été adjugé sur le site AGORASTORE pour un montant de 6 270 € NET vendeur au profit d'une entreprise de Toulouse BK COURTAGE.

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

47 - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - PROPOSITION DE VENTE DE VÉHICULE - RENAULT MIDLINER

Jean-Michel ALVAREZ

Monsieur Jean-Michel ALVAREZ.- C'est un poids lourd mis en vente et immatriculé EX-316-NR. On le met en vente sur le site AGORASTORE et on le passe en Conseil municipal parce que le prix peut être supérieur à 4 600 €. En dessous, nous n'avons pas besoin de le passer en Conseil municipal.

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

48 - AVIS SUR LA CONCERTATION LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER - PERPIGNAN (LNMP)

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire.- Vous la connaissez donc je ne serai pas trop long. Elle est strictement la même que le Grand Narbonne, c'est l'avis sur la concertation sur la Ligne Nouvelle-Montpellier Perpignan. On a pris le parti de voter en Conseil communautaire, il y a un mois. Aujourd'hui, chacune des 37 communes vote la même. Nous soutenons également les Corbières, la partie Fitou, pour le tunnel que nous rajoutons. Je vous rappelle qu'il s'agit de la mixité avec le fret et le voyageur; la desserte du territoire avec la gare Narbonne ouest Côte du Midi et le tunnel qui va nous permettre d'avoir une meilleure intégration environnementale et paysagère. Voilà les mêmes lignes puisque ce sont les mêmes délibérations prises à la fois par l'Agglomération et par les 37 communes pour peser de tout notre poids dans cette nouvelle phase de concertation publique et convaincre les garants du débat public de la pertinence de nos choix.

Y a-t-il des questions? On vote.

Votants : 44
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité.

Monsieur le Maire.- C'était la dernière délibération. Je vous informe que le prochain Conseil municipal se tiendra le 17 septembre 2026. Je vous informe également que pour ceux qui sont électeurs, la Ville mettra à disposition deux bus pour le départ à Carcassonne pour les élections sénatoriales : le 27 septembre départ le matin pour le scrutin des sénatoriales. S'il n'y a qu'un tour, on rentrera plus tôt. S'il y a deux tours, on rentrera plus tard. Bonne soirée et bel été à ceux que nous ne reverrons pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05

Signature du Secrétaire de Séance
Évelyne RAPINAT



Signature du Maire
Bertrand MALQUIER



